

NEWSLETTER

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015

EDITO

Je voudrais, au seuil de la nouvelle année avoir une pensée toute particulière pour tous les opérateurs de la filière forêt-bois qui ont connu d'énormes difficultés tout au long de l'année 2015.



Avec le Code forestier promulgué le 14 Juillet 2014, les Etats Généraux de la faune, de la forêt et des ressources en Eaux, qui se sont déroulés du 16 au 19 Novembre 2015, l'engagement de notre pays dans le processus APV/FLEGT et de toutes les actions entreprises par les opérateurs de la filière Forêt-Bois auprès des autorités politiques et administratives, en vue de trouver des solutions acceptables et durables aux différents problèmes qui menacent l'existence de notre secteur, voire l'année 2016, être celle de l'espoir pour un secteur important, notamment en sa qualité de gros pourvoyeurs d'emplois et de sa grande présence sur toute l'étendue du territoire.

Je souhaite à tous, mes meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2016.

Bonne lecture.

Boubacar Ben SALAH

SOMMAIRE

- Forum ATIBT- Milan «Le Bois nourrit le futur» **2**
- Etats Généraux de la Faune, de la Forêt et des Ressources en Eaux **3**
- Interview du Directeur Général de la SODEFOR **4**
- Batimat 2015 - Paris **6**
- Archibat 2015 - Abidjan **7**
- Mission Délégué Général ATIBT en Côte d'Ivoire **8**
- Atelier Collège Secteur Privé - Décrets d'application Code Forestier **9**
- Evolution Processus Flegt - Bref **10**

Forum International de l'ATIBT - 14-16 Octobre 2015 - Milan

« Le Bois Tropical Nourrit le Futur »

Le Forum International de l'ATIBT s'est tenu du 14 au 16 Octobre 2015 à Milan (Italie). Il avait pour thème « Le bois tropical nourrit le futur », qui cadrerait parfaitement avec l'exposition universelle EXPO Millan 2015, où le bois était mis en exergue.

Le forum a enregistré la participation de plus d'une centaine de personnes, du secteur privé, de l'administration publique et de la société civile.

Les 14 et 15 octobre étaient dédiés aux différentes sessions qui portaient sur des thématiques de haute importance.

Les échanges ont porté sur les sujets tels que :

- Forêts et Biodiversité
- Forêts et Territoire
- Marchés Africains
- RBUE et Diligence raisonnée etc

La session 3 qui avait pour thème « Les marchés Africains », a vu la participation de M. Boubacar Ben SALAH, Président du SPIB, Mme Françoise Van de Ven de l'UFIGA du Gabon, M. Franck Chambrier du SIAG du Gabon, M. Pierre LUO de l'UFIAG du Gabon et de Mme Sophie BOURCIER de Olam.

Les échanges ont été conviviaux et de grande qualité, toute chose qui a permis de dire que le Forum ATIBT est une opportunité pour le bois Tropical.

Les différents thèmes discutés ont apporté la preuve que le Bois Tropical a encore de beaux jours.

En marge du forum, les syndicats membres de l'ATIBT ont échangé avec le Directeur Délégué, Emmanuel GROUDEL et ses collaborateurs sur la situation spécifique des syndicats dans leurs pays respectifs et les avancées de l'APV/FLEGT dans les Pays qui y sont engagés.



Etats Généraux de la Faune, de la Forêt et des ressources en Eau du 16 au 19 Novembre 2015

Le Forum des Etats Généraux de la Faune, de la Forêt et des ressources en Eau, s'est tenu du 16 au 19 Novembre 2015, à la fois à Abidjan et à Dabou.

Les cérémonies d'ouverture et clôture ont eu lieu à la Primature à Abidjan et les travaux en commission se sont déroulés à Dabou.

Le 16 Novembre à l'auditorium de la primature, Monsieur le Premier Ministre, Daniel Kablan DUNCAN a procédé à l'ouverture du forum.

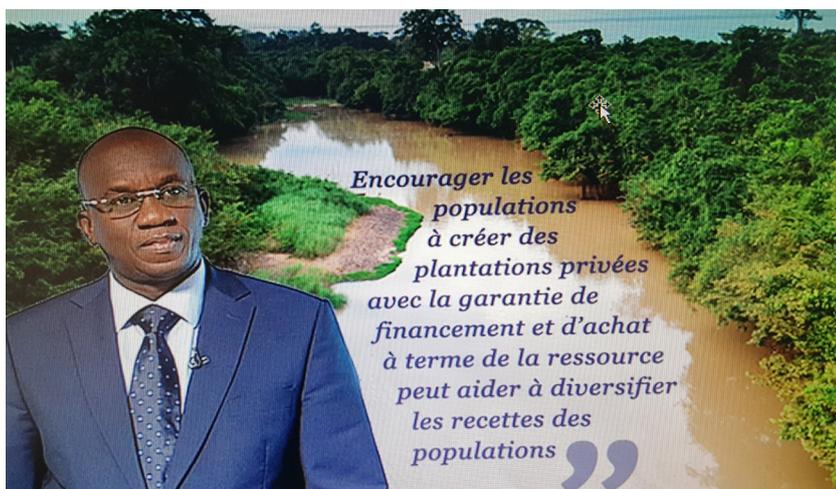
Monsieur le Premier Ministre, dans son intervention a présenté la situation actuelle de la forêt, de la faune et des ressources en Eau, qui est très inquiétante, singulièrement l'état de dégradation très avancée de notre couvert forestier. Il a invité les participants à faire preuve d'imagination pour apporter des réponses pertinentes pour une gestion efficace et durable des ressources naturelles de notre Pays.

Les participants ont planché durant trois jours à Dabou, en tenant compte des recommandations de Monsieur le Premier Ministre. Les conclusions des travaux lui ont été présentées le 19 Novembre à l'auditorium de la primature.

Le Premier Ministre, Kablan DUCAN a invité Monsieur le Ministre des Eaux et forêts, à élaborer dans les meilleurs délais un Plan de Développement Stratégique (PSD) 2016-2045 à partir des résultats issus du forum des Etats Généraux et a lancé un appel pressant aux partenaires techniques et financiers, aux organisations internationales, au secteur privé et à la société civile à s'associer au gouvernement ivoirien dans le financement et la mise en oeuvre du futur Plan de développement stratégique, des ressources naturelles.



Interview du Directeur Général de la Sodefor



1 – Globalement, l’approvisionnement en bois provenant des forêts naturelles est remplacé par du bois provenant de plantation. Pensez-vous que cette tendance globale puisse se manifester également en Afrique Centrale et de l’Ouest ?

Les pays de l’Afrique sub saharienne ont une particularité commune. Leur économie repose quasiment sur l’agriculture qui, est elle-même itinérante. Cette agri-

culture se pratique donc au détriment de la forêt. En effet, les populations qui, n’ont pas recours aux engrais, recherchent les sols sous forêts considérés comme riches pour leur culture.

Ainsi, de plus en plus les forêts laissent place aux cultures d’exportation comme le cacao, le café, l’hévéa, le palmier à huile et le coton, considérées comme seules pourvoyeuses de ressource et ce après la destruction de toute végétation ligneuse. Ces cultures s’étendent même dans les aires protégées face à la disparition des forêts dans le domaine rural.

En outre, la fragilité de ces pays sur le plan politique avec son corollaire de crise militaire et la non maîtrise de la démographie obèrent la mise en place d’une stratégie de protection et d’aménagement des forêts naturelles. En effet, les ressources forestières, non détruites par l’agriculture, sont généralement pillées lors des différentes crises militaro-politiques avec comme conséquence l’appauvrissement des ressources ligneuses naturelles dans le domaine rural et même dans les forêts classées compromettant à terme l’approvisionnement des scieries.

Face à cette situation, le recours aux reboisements des essences forestières apparait comme seul moyen à court et moyen terme pour assurer l’approvisionnement des unités de transformation.

2 – Selon vous, quelles conditions (politiques, technologiques, financières, opérations sud-sud, foncières, etc.) sont nécessaires pour établir des plantations forestières industrielles en Afrique de l’Ouest et en Afrique Centrale ?

La première condition est la garantie de la propriété du sol compte tenu du fait que la révolution moyenne d’une essence en plantation est de l’ordre de 25 ans. Or la rentabilité de l’investissement ne peut intervenir que sur deux à trois cycles de plantation. Il importe donc de bien étudier l’environnement foncier et de veiller à son adaptation au projet afin de rentabiliser aux mieux les moyens financiers consacrés aux opérations.

Face à cette réalité, il convient d’avoir la garantie de la propriété du sol sur une durée d’au moins 50 ans et ce par le biais d’un bail emphytéotique de longue durée.

Ensuite, intervient le financement qui paraît primordial pour la mise en œuvre du projet de reboisement. En la matière, les banques locales, qui sont généralement des banques commerciales, ne sont pas trop portées sur ce genre d’appui financier. Il convient donc de recourir aux financements par des banques d’investissement.

Sur le plan politique, les pays sub-sahariens sont généralement connus pour leur instabilité. Mais la garantie d'un bail emphytéotique peut contribuer à sécuriser l'investissement.

Au niveau technologique, trois étapes majeures sont à prendre en compte :

- La maîtrise du matériel végétal

En la matière, la mise en place de matériel végétal amélioré avec un fort pouvoir de croissance est indispensable. En effet, il n'est plus nécessaire aujourd'hui de tabler sur des essences de longue révolution face aux avancées technologiques. L'utilisation de matériel végétal amélioré permettra de raccourcir le cycle de production.

- La maîtrise de la sylviculture ;

Il convient de mettre l'accent sur les essences pour lesquelles la sylviculture est connue. En matière, les instituts de recherche ont mené des études dont les résultats sont disponibles.

- La transformation du bois.

Les unités locales de transformation ne sont pas encore équipées à transformer les bois de plantation. Or pour mieux rentabiliser l'investissement, il convient de transformer la matière première sur place, encore que beaucoup de pays ont pris des mesures d'interdiction d'exportation des grumes.

La transformation sur place permettra également de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté.

Aussi le projet de reboisement devra-t-il intégrer le volet transformation.

3 – Comment les plantations industrielles peuvent contribuer au bien-être des populations

Le fait de créer des emplois par l'utilisation de la main d'œuvre locale à la réalisation des reboisements et par la transformation locale de la matière première contribue à l'amélioration du bien-être de la population.

Egalement, face à l'essor des cultures d'exportation, encourager les populations à créer des plantations privées avec la garantie de financement et d'achat à terme de la ressource peut aider à diversifier les recettes des populations. Cette politique peut se mettre en place dans le cadre d'un accord de partenariat avec ces populations.

BATIMAT 2015 - Paris Villepinte

02 - 06 Novembre 2015

Du 2 au 6 Novembre 2015, s'est tenu à Villepinte, le Batimat 2015.

Le Batimat est organisé tous les 2 ans, salon international où se rencontrent les acteurs qui interviennent dans le monde de la construction; on y découvre les dernières nouveautés technologiques

Le Batimat 2015, était placé sous le sceau de la promotion du bois en général, notamment le bois tropical. Face à cet enjeu important, le SPIB a été sollicité par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour appuyer et accompagner «le Bois Ivoirien» à ce salon qui rassemble plus de 2500 exposants. Au Spib, il faut associer le Conseil National des architectes, la Sicogi, le Bnetd, la Sodefor, le District d'Abidjan et Côte d'Ivoire Tourisme qui ont apporté leur savoir au succès de la participation de notre pays à ce Salon.

Le stand de la Côte d'Ivoire a été entièrement fabriqué avec du bois, sa conception est l'oeuvre de l'ordre des architectes, le bois qui a servi à sa fabrication a été offert par le SPIB. Le stand a été réalisé par Salim Kochman de la SISTB.

Notre pays a eu l'honneur de faire 5 présentations, qui ont permis à notre pays de vendre notre savoir faire. Pour le bois, il y a eu l'intervention de la Sodefor, du SPIB et de la Sicogi.

L'intervention de M. Boubacar Ben SALAH, président du SPIB, a porté sur « la place du bois dans le secteur du bâtiment et dans l'économie ivoirienne ».

Le Batimat 2015, a été une opportunité de vendre le bois ivoirien et de rassurer les acheteurs sur la légalité de notre bois avec notre engagement dans l'APV/FLEGT et toutes les dispositions nouvelles prises pour améliorer la Gouvernance forestière.



ARCHIBAT 2015- Abidjan

1-5 Décembre 2015



Le Salon du bâtiment Ivoirien, dénommé «**ARCHIBAT**» s'est tenu du 1er au 5 décembre 2015 à Abidjan sur le site d'exposition de l'aéroport, Commune de Port-Bouet.

Ce salon était une occasion de plus pour le secteur bois de faire sa promotion, face à ses produits concurrents dans le monde du bâtiment.

Plusieurs Industries Ivoiriennes du secteur bois étaient présentes au salon, notamment les sociétés ITS, TRANCHIVOIRE et KAMAAD.

Durant ces 5 Jours, les entreprises du bois ont profité pour établir de nouveaux contacts et surtout rassurer les uns et les autres sur la légalité du bois Ivoirien.

On peut dire que le bois a encore de beaux jours devant lui malgré actuellement ces nombreux produits concurrents présents dans le secteur du bâtiment.



Dans l'attente du prochain ARCHIBAT, nous lançons un appel pressant aux opérateurs du bois de commencer à s'y préparer pour être plus nombreux à y participer si le secteur veut continuer de conserver sa position dans le secteur du bâtiment voire l'améliorer.

Mission en Côte d'Ivoire du Délégué Général de l'ATIBT

5-11 Décembre 2015



Monsieur Emmanuel GROUDEL, Délégué Général de l'Association Tropical Technique International des Bois Tropicaux (ATIBT), a séjourné du 5 au 11 Décembre 2015, en Côte d'Ivoire dans le cadre d'une mission en rapport avec le processus APV/FLEGT.

Le Docteur Emmanuel GROUDEL connaît la Côte d'Ivoire pour y avoir déjà séjourné, il y'a de cela quelques années. Spécialiste en économie forestière, Professeur associé à l'école supérieure du bois de Nantes etc, a une riche et longue expérience d'environ une trentaine d'années .

Au cours de son séjour en Côte d'Ivoire, Monsieur Emmanuel GROUDEL a eu à faire plusieurs rencontres , notamment, le collège secteur privé, le Conseil d'administration du SPIB et les parties prenantes du Processus Flegt en Côte d'Ivoire.

La rencontre avec le Collège secteur privé a été l'occasion pour le Délégué Général de l'ATIBT, de partager avec les membres du secteur privé sa grande expérience des questions sensibles qui touchent la «gestion forestière» et spécifiquement celles liées au processus APV/Flegt.

La rencontre avec le secteur privé, acteur majeur du Processus APV/FLEGT, a pu bénéficier largement des conseils avisés de l'expert du jour, en vue de booster notre processus.

Les questions de bonne gouvernance forestière, de synergie entre le Redd+ et le Flegt etc ont été abordées.

M. GROUDEL, a attiré notre attention sur l'état de la forêt ivoirienne, que des mesures énergiques doivent être envisagées pour renverser la tendance de la déforestation.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, Pays fortement agricole, il faut encourager l'Agroforesterie.

Atelier de Renforcement de Capacité - Secteur Privé - APV/FLEGT

(Décrets d'application Code Forestier)

18 Décembre 2015



Le collège secteur privé, grâce à l'appui financier de l'Union Européenne (Projet : DCI-ENV/2013/335-082), a organisé le 18 Décembre 2015 au siège du SPIB, un atelier pour réfléchir sur le thème «Analyse et proposition de décrets d'application».

Promulgué le 14 juillet 2014, le code forestier exige de tous les acteurs de la filière bois, une parfaite compréhension et maîtrise afin de garantir les conditions d'une meilleure application dudit code. Certains articles du code forestier sont soumis à des décrets d'application pour leur application, en vue de la prise desdits décrets pour ceux concernés et ayant également un impact sur certains principes de la grille de légalité du processus APV/FELEGT, le secteur privé acteur majeur du processus, n'a pas voulu resté en marge.



En sa qualité de porte parole du collège secteur privé, M. Boubacar Ben SALAH, a situé les participants sur les enjeux de l'atelier.

Objectif, comprendre le nouveau code forestier, dégager les points susceptibles de créer des conflits, faire des propositions pertinentes pour produire un projet de textes d'application pour une applicabilité du code à tout point de vue parfait et satisfaisant toutes les parties prenantes.



M. AVIT M'boa, Magistrat, Expert juriste, a expliqué en profondeur le code forestier aux séminaristes et a passé en revue les articles devant faire l'objet de prise de décrets. Au terme de son intervention des échanges fructueux ont eu lieu, pour plus d'éclairage sur certains points.

A la fin de l'atelier, M. Boubacar Ben SALAH, a remercié l'animateur du jour, l'expert AVIT et a invité les membres du collège secteur privé à réagir très rapidement pour les propositions, en leur qualité d'acteurs, qui sont amenés à appliquer le code forestier au quotidien.

Evolution du Processus FLEGT en Côte d'Ivoire 2015

En bref

Les étapes :

- Finalisation SVL et Traçabilité;
- Finalisation de la stratégie de communication ;
- Finalisation inclusion du Marché Local ;
- Textes d'application du Code Forestier; etc...

Quelques dates :

Janvier 2015

21.01 : Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

27.01 : Réunion du Négociateur en chef de l'APV FLEGT CI avec l'organisation de la Société Civile.

Février 2015

03.02 : Réunion du Négociateur en chef de l'APV FLEGT CI avec le secteur privé.

05.02 : Réunion du CTN avec le Groupe ATA MARIE pour la présentation du système de traçabilité qu'il développe.

20.02 : Visite par le Comité de réflexion de l'usine et l'atelier de vente de « Beautiful Home ».

Mars 2015

03.03 : Participation du Comité Technique de Négociation (CTN) à l'Atelier d'appropriation et de compréhension du nouveau Code forestier organisé par le secteur privé au Palm Club Hôtel.

Du 04 au 06.03 : Atelier du Comité Technique de Négociation (CTN) avec l'Institut Européen de la Forêt (EFI).

Du 16 au 19.03 : Participation de deux membres du CTN à la « FLEGT WEEK 2015 » à Bruxelles en Belgique (le Point focal et un représentant du secteur privé y ont participé).

Avril 2015

17.04 : Vidéoconférence entre le CTN et l'EFI au siège de l'UE.

Du 20 au 24.04 : Formation des parties prenantes au processus FLEGT en CI sur la conception et la rédaction des projets par le CIDT.

Décembre 2015

10.12 : Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

- Le Colonel Arafan HAIDARA est le nouveau Point Focal APV/FLEGT pour la Côte d'Ivoire en remplacement du Colonel SORO Doplé.

- M. Bart MISSINE est nommé Point focal FLEGT pour l'UE à la place de M. Bernard CRABBE

- L'Honorable Sangaré Yacouba et M. Dogui de la Sodefor étaient présents à la COP21, tous deux membres du CTN - APV/FLEGT.

- Le Ministère des Eaux et Forêts, depuis le mardi 12 Janvier 2016 a un nouveau Ministre en la personne de **Monsieur Louis-Andre DACOURY TABLEY.**